



Litige sur une vente d'un bien.

Par **aurelien24**, le **11/07/2010 à 11:46**

Tout d'abord Bonjour,rnrnExcuser moi si je ne respecte pas les règles du forum c'est la première fois que j'écris sur l'un de. Je poste dans la rubrique générale car je ne sais pas ou mettre ma question.rnrnVoici mon problème:rnrnJ'ai acheté à un particulier un téléphone portable pour un somme de 150€. Il me l'envoi mais le colis met longtemps à arriver. Je finis par lui demander le numéro de colis pour savoir ce qui ce passe et je vois qu'il est proche de chez moi. rnrnMalheureusement, il arrive mais complètement vide. Un coté du colissimo à été ouvert. Bien entendu j'ai refusé le colis. Au final, c'est surement la poste qui s'est servi mais je n'en ai pas la preuve et cela de m'intéresse pas de le savoir. Bien entendu, il n'a pas cru bon de prendre un assurance sur le colis.rn rnMa question est: Est ce que je peux me défendre ou me retourner contre le vendeur à qui j'ai payé un téléphone dont je n'ai pas reçu? Est il autorisé de vendre un bien ou un service et de ne pas le fournir?rnrnExcusez moi d'avance si je ne suis pas clair ou si mes questions ne sont pas appropriées.rnrnCordialement Aurélien

Par **aurelien24**, le **13/07/2010 à 15:25**

Personne n'a d'avis?